

Commande publique

# Priorité aux PME

*Dans la nouvelle nomenclature des marchés publics, l'Etat priorise l'accès à la commande publique des entreprises locales.*

Dans la chronique quotidienne, les hurlements des promoteurs de PME locales concernant leur mise à l'écart de la commande publique avaient commencé à assourdir les couloirs de la République. De tout temps, les entreprises avaient toujours dénoncé les difficultés qu'elles rencontrent pour accéder aux marchés de l'Etat, l'accusant au passage de leur préférer les multinationales et les grandes entreprises étrangères. Ce qui constituait donc une sorte de repoussoir pour les entreprises locales.

Pourtant, à bien observer, la commande publique représente chaque année des centaines de milliards de francs CFA. Ce qui pourrait constituer un formidable levier de développement et de compétitivité d'une part, et contribuer ainsi à l'élargissement du tissu entrepreneurial gabonais d'autre part.

Ayant pris conscience de cette préoccupation, les autorités ont décidé d'accorder plus d'attention aux PME en démocratisant l'accès à la commande publique et en rendant les conditions moins rudes aux entreprises locales.

Ayant pris conscience de cette



préoccupation, les autorités ont décidé d'accorder plus d'attention aux PME en démocratisant l'accès à la commande publique et en rendant les conditions moins rudes aux entreprises locales. «En mettant tout en œuvre pour favoriser l'accès à la commande publique aux PME, les plus hautes autorités de l'Etat ont parié sur le dynamisme de leurs activités, leur capacité à constituer des relais de croissance. Ces entreprises sont essentielles pour la diversification de notre économie et l'élargissement de sa base productive», explique Jean-Fi-

dèle OTANDAULT, Directeur Général du Budget et des Finances Publiques. Car, avant la réforme, les PME, outre le doigt accusateur pointé sur les multinationales et les entreprises étrangères opérant au Gabon quant à leur mainmise sur la commande publique, souffraient de l'absence d'institutions financières appropriées capables de soutenir leur activité, d'inaccessibilité à la concurrence non sans mettre à l'index le système jugé vicié, et de la longueur des délais de paiement des prestations. Aujourd'hui, certaines entreprises ont expérimenté le niveau

de compréhension et de sollicitude de l'Etat qui, il y a un an, a décidé de supporter les difficultés de ces établissements.

Ainsi par exemple, les garanties bancaires, exigées dans le dossier administratif, ont été prises en charge par l'Etat. Bien que des tensions de trésorerie coïncident quelque peu la machine mise en branle par les autorités, les paiements suivent aujourd'hui. Car, souligne Jean-Fidèle OTANDAULT, le rôle des opérateurs économiques dans la consolidation des résultats escomptés est fortement attendu. Et cela se traduit par la bonne exécution d'un marché public qui repose sur la capacité des parties au contrat à tenir leurs engagements.

Ces engagements se traduisent en outre par le déblocage des avances de démarrage aux attributaires de la commande publique qui, à la fin de l'exécution de la prestation, ne traînent plus longtemps pour la perception du reliquat. «On ne peut plus engager de paiement tant qu'il n'y a pas de provision au trésor sur la ligne sollicitée. Cela est aussi fait par souci d'efficacité et de contrôle de la bonne dépense», explique le directeur général adjoint en charge du Pôle Marchés Publics.

Cette batterie de facilités est adossée à des conditionnalités dont l'épine dorsale repose sur la qualité du service fait. Ce qui fait dire au DGBFIP que les références de compétences et de succès mises en valeur dans les différentes offres proposées par les entreprises devront cette fois encore être mises à contribution pour que les incertitudes liées à la qualité et à la livraison des marchés d'antan cèdent la place à plus de professionnalisme et à une plus grande responsabilité en ce qui concerne les prestations attendues.

D'après la Direction Générale du Budget et des Finances Publiques, le Ministre du Budget et des Comptes Publics a transmis aux services de la DGBFIP des instructions fermes, afin de «s'assurer, en matière de service fait, du strict respect du cahier de charges contenu dans le dossier d'appel d'offres. Cette préoccupation interpelle notre sens de la citoyenneté. Sachant que l'entreprise citoyenne est avant tout celle qui se reconnaît solidaire du destin de la communauté dans laquelle elle est établie». Tout ceci contribue à responsabiliser la PME gabonaise, à lui donner les moyens de développer ses activités, d'accroître son champ d'expérimentation et d'asseoir sa compétitivité. ■